

Conseil Communautaire du 22 Septembre 2015

D 2015	G	08
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	66 dossiers 1 et 2 – 65 dossiers 3 à 42	
Votants	83 dossiers 1 et 2 – 84 dossiers 3 à 42	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **16.09.2015**, s'est réuni à la salle des Sports de SEYCHES, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET

Etaient présents

<u>Agné</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+ pouvoir de Pascal LAPERCHÉ)
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Alexandre FRESCHI (+ pouvoir Régine POVEDA jusqu'au dossier n°2) - Guy IANOTTO (+ pouvoir Alexandre FRESCHI à compter du dossier n°3)
<u>Caubon Sur Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND (+ pouvoir Lisette DE LUCA)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÉDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir Emmanuel MORIZET)
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Joël HOCQUELET) – Josette PATISSOU (+ pouvoir Alain PREDOUR à compter du dossier n°3)
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR (jusqu'au dossier n°2)
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (+ pouvoir Maryse VULLIAMY)
<u>Lagrùère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN - Michel ZANETTE
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC (+ pouvoir de Bernard DIO)
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET (+ pouvoir Pierre IMBERT) – Marie-Françoise BOUGUES (+ pouvoir Jean-Pierre MARCHAND) Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES (+ pouvoir Anne MAHIEU) - Patrick COUZINEAU – Didier DUTHEIL Joël HOCQUELET (parti avant vote dossier n°1) - Jo sette JACQUET – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Jean-Pierre MARCHAND (parti avant vote dossier n°1) – Laurence VALAY (+ pouvoir Sylvie GENE AU DE LAMARLIERE)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRI
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (+ pouvoir Nicolas MINER)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE (+ pouvoir Christine VOINOT) – Philippe RIGAL
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Liliane BORDES – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Guy LAUMET – Dante RINAUDO (+ pouvoir Laurence LOUBIAT MOREAU)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ (+ pouvoir Gérard MARTET jusqu'au dossier n°2) – Gérard MARTET à compter du dossier n°3
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Caroline DELRIEU GILLET)

<u>Excusés</u>	Pascal LAPERCHÉ - Michel BROUSSE - Pierre IMBERT - Lisette DE LUCA - Emmanuel MORIZET - Danièle ANGOT - Maryse VULLIAMY - Bernard DIO - Lydie ANGELY – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE – Joël HOCQUELET Jean-Pierre MARCHAND – Yannick LAURENT - Régine POVEDA - Nicolas MINER - Christine VOINOT – Jacques BRO - Daniel BARBAS – Laurence LOUBIAT-MOREAU - Gérard MARTET (jusqu'au dossier n°2) - Caroline DELRIEU GILLET - Alexandre FRESCHI à compter du dossier n°3 – Alain PREDOUR à compter du dossier n°3 -
----------------	---

<u>Pouvoirs</u>	Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE - Pierre IMBERT à Daniel BENQUET - Lisette DE LUCA à Jean-Luc ARMAND - Emmanuel MORIZET à Maryline DE PARSCAU - Maryse VULLIAMY à Patricia GAVA - Bernard DIO à Jean-Claude DERC - Anne MAHIEU à Charles CILLIERES - Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT – Lydie ANGELY à Philippe LABARDIN – Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE à Laurence VALAY – Jean-Pierre MARCHAND à Marie-Françoise BOUGUES - Régine POVEDA à Alexandre FRESCHI jusqu'au dossier n°2 - Nicolas MINER à Jean-Marc DUBAN – Christine VOINOT à Gilles LAGAÛZERE - Laurence LOUBIAT MOREAU à Dante RINAUDO Gérard MARTET à Jacky TROUVE jusqu'au dossier n°1 - Caroline DELRIEU-GILLET à Christophe COURREGELONGUE – Alexandre FRESCHI à Guy IANOTTO à compter du dossier n°3 - Alain PREDOUR à Josette PATISSOU à compter du dossier n°3
-----------------	---

Secrétaire de Séance Gaëtan MALANGE

Dossier n°8 -

CREATION D'UN ORGANISME INTERMEDIAIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AXE 5 DU PO FEDER-FSE 2014-2020

Par délibération n°2015B24 du 15 avril 2015, le conseil communautaire a approuvé la Stratégie Urbaine Intégrée (SUI) de Val de Garonne Agglomération déposée auprès du Conseil Régional Aquitaine dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. Elle concerne les quartiers prioritaires (politique de la ville) de Marmande (Baylac-La Gravette) et Tonneins (Cœur de Ville).

Les opérations découlant de la SUI pourront bénéficier des financements spécifiques émanant soit de l'Union Européenne (axe 5 du programme opérationnel (PO) FEDER-FSE 2014-2020 (Fonds Européen de Développement Régional et Fonds Social Européen), soit de la Région Aquitaine.

La Région assure la fonction d'Autorité de Gestion des programmes européens 2014-2020 pour l'Aquitaine et assure l'instruction des projets visant le soutien du développement des quartiers urbains en difficulté (axe 5 du PO FEDER/FSE) et coordonne sa mise en œuvre. Dans ce cadre, la Région délègue aux EPCI la fonction de sélection des opérations relevant de l'axe 5. Les EPCI seront alors désignés comme Organismes Intermédiaires (OI).

Une convention conclue entre la Région et Val de Garonne Agglomération formalisera ce rôle d'OI endossé par l'agglomération (cf. convention en annexe). Val de Garonne Agglomération évaluera notamment la qualité des projets et vérifiera leur conformité avec la SUI et le PO.

Pour ce faire, un comité de sélection des opérations urbaines doit être constitué. Il sera présidé par le Président de Val de Garonne Agglomération. Le rôle du comité de sélection sera assuré par le comité de pilotage restreint du contrat de ville. Il sera composé des représentants de Val de Garonne Agglomération, de l'Etat, des communes de Marmande et Tonneins, du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, du Conseil Régional Aquitaine, de la Caisse des Dépôts et Consignation, des conseils citoyens de Marmande et Tonneins et de Pays et Quartiers d'Aquitaine. Il sera doté d'un règlement intérieur. Toute modification de la composition du comité de sélection et du règlement intérieur devra être validée par l'Autorité de Gestion.

Un comité de travail urbain, assuré par le comité technique du contrat de ville pourra également se réunir pour aborder les éléments techniques des projets présentés et donner un avis en vue de l'examen desdits projets par le comité de sélection. Le comité de travail urbain sera composé de l'élu référent politique de la ville et des représentants de la direction générale et du service politique de Val de Garonne Agglomération, des élus référents politique de la ville et des agents « référents quartiers prioritaires » des communes de Marmande et Tonneins ainsi que du délégué du Préfet. Des représentants de la Région au titre de la politique de la ville et de l'axe 5 du PO FEDER-FSE participeront à chaque comité de travail urbain. En fonction des dossiers présentés, d'autres services de la Région pourront également être invités.

M. Le Président propose au Conseil de bien vouloir approuver la délibération suivante

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Accepte la délégation d'une des missions confiées par la Région, autorité de gestion, pour la sélection des opérations relevant de l'axe 5 du programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 entrant dans le périmètre de la Stratégie Urbaine Intégrée ;

Décide de se constituer Organisme Intermédiaire dans cette perspective;

Décide de constituer un comité de sélection des opérations urbaines présidé par le président de Val de Garonne Agglomération ou son représentant, doté d'un règlement intérieur, et composé des représentants de l'Etat, de Val de Garonne Agglomération, des communes de Marmande et Tonneins, du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, du Conseil Régional Aquitaine, de la Caisse des Dépôts et Consignation et des conseils citoyens de Marmande et Tonneins dont le rôle sera d'évaluer la qualité des projets déposés et leur conformité avec la Stratégie Urbaine Intégrée de Val de Garonne Agglomération et avec les priorités du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 ;

Accepte que toute modification de la composition du comité de sélection et du règlement intérieur soit soumise à l'approbation de l'Autorité de Gestion, à savoir le Conseil Régional d'Aquitaine

Valide la mise en place d'un comité de travail urbain composé de représentants de la direction générale et du service politique de Val de Garonne Agglomération, des élus référents politique de la ville et des agents « référents quartiers prioritaires » des communes de Marmande et Tonneins ainsi que le délégué du Préfet pour préparer les réunions du comité de sélection des opérations urbaines ;

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de tâches pour la mise en œuvre de la Stratégie Urbaine Intégrée, au titre de l'axe 5 du programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 et tous les autres documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	84
<i>Pour</i>	84
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Fait à Marmande, le 22 Septembre 2015

Le Président,

Publication / Affichage

Le 24.09.2015

Notification

Le

Daniel BENQUET